



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Plan national — covoiturage du quotidien

NOMBRE DE SALARIÉS
(AU 13/07/2023)

951 216



13 JUILLET 2023

LES EMPLOYEURS SE MOBILISENT Charte d'engagement en faveur du covoiturage des salariés

En 2019, selon l'ADEME, 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels et on estime à seulement 3 % la part du covoiturage quotidien. Pour y remédier, l'État a lancé le 13 décembre 2022 un plan d'action national pour promouvoir le covoiturage du quotidien, notamment les trajets domicile-travail.

Pour lutter contre le changement climatique tout en sauvegardant le pouvoir d'achat et afin d'accompagner nos collaborateurs vers une mobilité plus durable, nous nous engageons à promouvoir la pratique du covoiturage au quotidien pour leurs trajets domicile/travail.

Les entreprises signataires de cette charte, en soutien de l'ambition du plan national du covoiturage du quotidien, s'engagent à :

1. Favoriser la pratique du covoiturage en mettant en place le forfait mobilités durables ou un dispositif équivalent au sein de leur groupe ;
2. Sensibiliser régulièrement leurs collaborateurs sur le sujet du covoiturage, notamment à travers le livret d'accueil pour les nouveaux collaborateurs ;
3. Mettre à disposition des collaborateurs des solutions pour covoiturer ou faciliter son adoption ;
4. Évaluer régulièrement les résultats et proposer des améliorations.

LES PREMIERS SIGNATAIRES

✓ **ADEME**

1000 collaborateurs

✓ **Carrefour**

105 000 collaborateurs

✓ **Auchan**

58 000 collaborateurs

✓ **Les Mousquetaires**

150 000 collaborateurs

✓ **La Poste**

250 000 collaborateurs

✓ **EDF**

64 000 collaborateurs

✓ **ONET**

49 000 collaborateurs

✓ **Mobivia**

50 collaborateurs

✓ **Leroy Merlin**

28 000 collaborateurs

✓ **Norauto France**

6 500 collaborateurs

✓ **Via ID**

20 collaborateurs

✓ **Électro Dépôt**

1 900 collaborateurs

✓ **Cap Gemini**

40 000 collaborateurs

✓ **Ekodev**

80 collaborateurs

✓ **Utopies**

83 collaborateurs

✓ **Kiabi**

1 000 collaborateurs

POUR SIGNER :

employeurs.covoiturage@ademe.fr